

Séance ordinaire du 4 décembre 2023

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 4 décembre 2023 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5

Est absent : Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 01 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de greffière de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

- 1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt – Liste des correspondances
 - 4.2 Report de vacances 2023
 - 4.3 Dépôt – Registre public des déclarations et de la déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des élus
 - 4.4 Reddition de comptes finale – PRABAM
 - 4.5 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 714-23 décrétant le taux de taxation et les tarifications des services municipaux pour l'année 2024 ainsi que le taux d'intérêts et les versements
 - 4.6 Fonds régions et ruralité volet 4 – Ressource en communications
- 5 : FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes
- 6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence et financement
 - 6.2 Nomination d'un coordonnateur aux mesures d'urgence
 - 6.3 Croix-Rouge canadienne – Entente services aux sinistrés
- 7 : TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de novembre 2023
 - 7.2 Permission de voirie et entente d'entretien 2024 – Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec
 - 7.3 Mandat – PAVL-RIRL dossier n°RYD83893
- 8 : HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Décompte progressif n°1 – Remplacement de la conduite d'eau potable du rang Saint-Joachim est

2023-12-227

- 8.2 Mandat – Remplacement de 2 flottes à l’usine de traitement d’eau potable
- 8.3 Mandat – Exploitation des ouvrages d’assainissement des eaux usées
- 8.4 Demande de financement PRIMEAU 2023 – Projet remplacement de la conduite de fonte
- 9 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 9.1 Projet de regroupement des ORH
- 10 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de novembre 2023
 - 10.2 Renouvellement – Adhésion à la COMBEQ de l’inspecteur municipal
 - 10.3 Adoption – Deuxième projet de règlement sur la vente automobile dans R-2
- 11 : LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Dépôt – Rapport des activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire pour le mois de novembre 2023
 - 11.2 Appui financier – 47^e édition du Festival de Lanaudière
 - 11.3 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives et culturelles
- 12 : DIVERS**
- 13 : PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14 : LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-12-228

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de novembre 2023.

4.2 Report des vacances 2023

2023-12-229

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil autorise le report des vacances 2023 non-épuisées, soit trois journées, de la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice durant l’hiver 2024.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

4.3 Dépôt – Registre public des déclarations et de la déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des élus

La directrice générale informe le conseil qu’aucune déclaration n’a été faite par un ou des membres du conseil municipal en vertu de l’article 6 de la Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale. En conséquence, aucun extrait de registre n’est déposé, mais sont déposées les déclarations de mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil tel que requis par l’article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

4.4 Reddition de comptes finale – PRABAM

ATTENDU QUE la Municipalité doit compléter une reddition de comptes finale pour obtenir le versement de l'aide financière promise dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)* et soumettre à l'auditeur les informations et les documents nécessaires à la mission de procédures convenues;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-230

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.5 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 714-23 décrétant le taux de taxation et les tarifications des services municipaux pour l'année 2024 ainsi que le taux d'intérêts et les versements

2023-12-231

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bérard à l'effet que le conseil adoptera lors d'une séance ultérieure le règlement n° 714-23 décrétant le taux de taxation et les tarifications des services municipaux pour l'année 2024 ainsi que le taux d'intérêt et les versements.

Une copie du règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

4.6 Fonds régions et ruralité volet 4 – Ressource en communications

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Barthélemy a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray et plusieurs de ses municipalités constituantes désirent présenter le projet de *Ressource partagée en optimisation des stratégies de communication municipale* dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-232

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

- le conseil de Saint-Barthélemy s'engage à participer au projet de *Ressource partagée en optimisation des stratégies de communication municipale* et à assumer une partie des coûts;
- le conseil autorise la MRC de D'Autray à déposer le projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- le conseil mandate monsieur Robert Sylvestre, maire, et madame Julie Maurice, directrice générale, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2023-12-233

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 229 663,90 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de novembre 2023 représentant la somme de 50 294,33 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence et financement

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC et des municipalités locales qui en font partie est de plus en plus sujet à des situations d'urgence nécessitant un coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de D'Autray désirent se partager les services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et désirent que la MRC administre les coûts;

CONSIDÉRANT l'article 569 du Code municipal du Québec et l'article 468 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU' il s'avère dans l'intérêt conjoint des parties de convenir d'une entente intermunicipale pour la fourniture des services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et de prévoir le partage des coûts;

CONSIDÉRANT QU' en 2019, la municipalité de Saint-Barthélemy a reçu une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres qui a été remise à la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QU' il convient que la municipalité de Saint-Barthélemy autorise la MRC de D'Autray à utiliser les sommes provenant du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres dans le cadre de l'entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-234

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

- D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente relative au coordonnateur des mesures d'urgence avec la MRC de D'Autray et les autres municipalités participantes;
- D'autoriser la MRC de D'Autray à utiliser les sommes remises dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6.2 Nomination - Coordonnateur des mesures d'urgence

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC et des municipalités locales qui en font partie est de plus en plus sujet à des situations d'urgence nécessitant un coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de D'Autray désirent se partager les services d'un coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' il convient de nommer le coordonnateur et le coordonnateur adjoint des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE ;

2023-12-235

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil municipal nomme Monsieur Daniel Brazeau à la fonction de coordonnateur des mesures d'urgence pour la municipalité de Saint-Barthélemy;

QUE la directrice générale soit nommée coordonnateur adjoint des mesures d'urgence pour la municipalité de Saint-Barthélemy.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6.3 Croix-Rouge canadienne – Entente services aux sinistrés

2023-12-236

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE monsieur Robert Sylvestre, maire, et madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer l'entente de services aux sinistrés qui est d'une durée de deux ans, soit jusqu'au 12 mars 2026;

QUE ce conseil autorise la contribution au montant de 429,20 \$ à la Croix-Rouge canadienne selon l'entente de Services aux sinistrés couvrant la période du mois de mars 2024 au mois de février 2025;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois de novembre 2023

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de novembre 2023.

7.2 Permission de voirie et entente d'entretien 2024 – Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommée « Ministère »);

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est le maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-237

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2024;

QUE ce conseil autorise madame Julie Maurice, directrice générale, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues;

QUE la Municipalité s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.3 Mandat – PAVL-RIRL dossier n°RYD83893

ATTENDU QUE la municipalité a reçu, le 18 janvier 2023, la confirmation de l'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Redressement des investissements sur le réseau routier local (RIRL) pour le projet de réfection de la montée Saint-Laurent entre le rang du Fleuve et la route 138;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé, le 14 mars 2023, le règlement n° 703-23 décrétant une dépense de 1 251 419 \$ et un emprunt de 1 001 135 \$ pour la réfection de la montée Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-238

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil approuve la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du programme d'aide à la voirie locale dossier n°RYD83893;

QUE ce conseil mandate Monsieur Robert Sylvestre, maire, ainsi que Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, comme représentants de la Municipalité pour la signature de la convention d'aide financière ci-dessus décrite.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

8.1 Décompte progressif n°1 – Remplacement de la conduite d'eau potable du rang Saint-Joachim est

ATTENDU QUE la chargée de projet adjointe de la firme responsable de la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable du rang Saint-Joachim est, madame Maité Dolbec, CPI de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil, a recommandé le paiement du décompte progressif n°1;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-239

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE ce conseil accepte le paiement du décompte progressif n°1 au montant de 304 488,75 \$ incluant les taxes applicables et la retenue contractuelle de garantie de 10% tel que présenté à la facture n° 19420;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice, soit autorisée à effectuer le paiement à Les entreprises Delorme.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8.2 Mandat – Remplacement de 2 flottes à l'usine de traitement d'eau potable

2023-12-240

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil autorise l'achat et l'installation de flottes pour remplacées celles défectueuses à l'usine de traitement d'eau potable par l'entreprise Ben électromécanique au coût de 3 107,67 \$ plus les taxes applicables tel que présenté à la soumission 1350 (option 2) datée du 27 novembre 2023;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire le paiement à même le budget de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8.3 Mandat – Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement sur la gestion contractuelle lui permettant d'octroyer des contrats de service de gré à gré pour des valeurs sous le seuil obligeant l'appel d'offres public;

ATTENDU QUE l'entreprise Nordikeau inc. exploite et opère les ouvrages d'assainissement d'eaux usées depuis leur mise sur pied à la satisfaction de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-241

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil mandate l'entreprise Nordikeau inc. pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées tel que décrit dans l'offre de services professionnels n°OPT-23-1051, soit :

- 24 240 \$ pour l'année 2024
- 25 452 \$ pour l'année 2025
- 26 724 \$ pour l'année 2026

Optionnel : 28 068 \$ pour l'année 2027

QUE ce conseil accepte les taux horaires présentés à cette même offre de services de même que leur majoration annuelle selon l'IPC au 1^{er} octobre de l'année précédente.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

9.1 Projet de regroupement des ORH

ATTENDU QUE l'Office Régional d'Habitation (ORH) de d'Autray désire mener une étude de faisabilité impartiale sur l'optimisation des Offices d'habitation avec trois autres offices de Lanaudière;

ATTENDU QUE cette démarche vise ultimement à améliorer les services offerts aux locataires et/ou demandeurs d'un logement de type HLM (habitation à loyer modique) ou autre type de logement social ou abordable;

ATTENDU QUE les objectifs de l'étude sont de :

- réaliser un portrait de la situation actuelle des quatre OMH/ORH;

- réaliser un étalonnage d'autres OMH québécois gérant un parc d'environ 800 logements;
- analyser le scénario de regroupement des quatre OMH/ORH

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-242

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE ce conseil accepte de participer et contribuer à l'étude de faisabilité pour le regroupement des quatre OMH/ORH de Lanaudière au coût de 1 562,50 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice, soit autorisée à effectuer le paiement à ORH de d'Autray;

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de novembre 2023

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de novembre 2023.

10.2 Renouvellement – Adhésion à la COMBEQ de l'inspecteur municipal

2023-12-243

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE ce conseil autorise l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) de monsieur Mathieu Gagnon inspecteur en bâtiment et en environnement, pour l'année 2024, au coût de 380,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10.3 Adoption – Deuxième projet de règlement sur la vente automobile dans R-2

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 288-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 6 novembre 2023;

ATTENDU QU' une consultation publique a eu lieu le 23 novembre 2023;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-244

Il est proposé par ... madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le deuxième projet de règlement n° 711-23 ayant comme titre « *Règlement n° 711-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin d'ajouter l'usage complémentaire de vente automobile dans la zone R-2* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de novembre 2023

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de novembre 2023.

11.2 Appui financier – 47^e édition du Festival de Lanaudière

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Barthélemy désire encourager Le Festival de Lanaudière à continuer de rayonner dans la région;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Barthélemy aimerait présenter un concert du Festival de Lanaudière à ses citoyens durant la saison estivale 2024;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-245

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Barthélemy appuie financièrement Le Festival de Lanaudière pour un montant de 2 800,00 \$;

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.3 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives et culturelles

2023-12-246

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par le responsable du service des loisirs, des événements et à la vie communautaire pour un montant totalisant 150,00 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim soit autorisée à faire les remboursements aux citoyens dont la demande est acceptée.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

DIVERS

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 26

Fin : 20 h 42.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-12-247

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 43.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Céline Bélanger :** Qu'est-ce que le projet de ressource en communication?
- Réjean Lebeau :** Zone R-2 c'est où?
- Céline Bélanger :** Réfection aqueduc Saint-Joachim, est-ce que ça se termine cet automne?
- Mario Coulombe :** Entente coordinateur mesure d'urgence?
Qu'en est-il?

Étude 2016 concernant les côtes d'inondation?
Qu'en est-il?
Qu'elle utilité?
- Céline Bélanger :** Le regard sur la montée Saint-Laurent?
Appeler le 511.